

BULLETIN DE LIAISON

des membres de la

**Société d'Histoire
de Remiremont et de sa Région**

31 rue des Prêtres
88200 REMIREMONT

Site : <http://pagesperso-orange.fr/shl88/>

ROMARICI MONS



N° 67 – Avril 2013

Un nouveau départ

Comme je l'avais laissé entendre lors de mon dernier éditorial, j'ai décidé de mettre un terme à ma fonction de président de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région que j'exerce depuis juin 1995. Pendant 18 ans j'ai tenté de faire de mon mieux pour vous satisfaire. Entouré par une solide équipe dans laquelle je n'ai toujours compté que des amis et qui est décidée à prendre le relais, de nombreuses manifestations, publications, animations ont été réalisées. Pour ma part j'ai fait preuve, du moins je l'espère, d'une disponibilité totale souvent au détriment de ma vie familiale et de mes recherches et activités personnelles auxquelles j'entends me consacrer aujourd'hui pleinement.

Ma décision sera rendue publique lors de l'assemblée générale du 27 avril prochain pour laquelle vous trouverez ci-joint une invitation. A l'issue de cette assemblée, le comité devra élire un nouveau président où décider d'une direction collégiale exercée par le bureau. Comme cette dernière éventualité n'est pas prévue dans les statuts actuels de l'association, l'assemblée générale devra en adopter de nouveaux dont le texte est joint à ce courrier.

Je reste membre de la Société d'histoire et, si vous le voulez bien, de son comité. De même je continuerai à la représenter, avec votre accord, au sein de la fédération des Sociétés savantes des Vosges et de diverses autres instances.

C'est donc pour notre groupe un nouveau départ avec de nouveaux objectifs et de nouveaux responsables. Je ne doute pas un seul instant que vous leur accorderez votre soutien : ils m'ont accompagné de leur amitié et soutenu de toutes leurs forces pendant ces 18 années et je les remercie du fond du cœur. Je remercie aussi la Société d'Histoire tout entière qui m'a fait confiance et qui m'a procuré d'intenses satisfactions.

Le calendrier de nos manifestations en dernière page de ce bulletin montre que la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région se porte bien et continue à remplir sa mission. Au moment de passer le relais, j'exprime toute ma confiance en son avenir.

Pierre Heili

LE « MYSTÈRE » DES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE DOMMARTIN

Un doigt levé vers le ciel ...

Dans la famille nombreuse des bâtiments qui appartiennent à la Commune de Dommartin, l'église paroissiale est **la sœur aînée**, autant en âge qu'en dignité. Sa valeur immobilière s'additionne à celle des « trésors » qu'elle contient, si bien qu'elle constitue, au cœur géographique du village, un puissant symbole, à la fois religieux, culturel et sentimental, qui a gravité, pendant des siècles, sous la mouvance de l'ancien monastère du Saint-Mont. En raison même de son ancienneté multiséculaire, et sans distinction de croyance ni de pratique religieuse, elle fait partie du patrimoine commun de tous les « Picosés », et selon le mot du poète Aragon, elle est la seule à pouvoir rassembler au coude à coude, quelle qu'en soit l'occasion ou le motif, « **ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas** ».

Comme une vieille servante, et en dépit du modernisme, elle s'obstine à rendre d'humbles services municipaux. Elle indique l'heure, de jour comme de nuit, à celui qui n'a pas sa montre, et le tintement de sa cloche servait jadis de minuterie pour les tâches ménagères et les travaux ruraux. Depuis peu, dans un bel esprit œcuménique, elle offre souvent l'hospitalité à des manifestations profanes, telles que des concerts de chant choral ou de musique instrumentale. Son coq est infallible pour annoncer la météo du lendemain, tandis que la flèche de son clocher de trente trois mètres, **tel un doigt levé vers le ciel**, oblige le passant à lever les yeux, comme pour lui rappeler que l'horizon des hommes va bien au-delà de la ligne bleue de leurs montagnes.

Une histoire séculaire

Pourtant, - serait-ce de la coquetterie? -, elle n'avoue son âge à personne, si bien que des pans entiers de sa longue histoire sont drapés dans **un mystère** que les recherches des historiens n'ont pu percer jusqu'à ce jour. Et malgré les investigations effectuées aux archives, tant locales que départementales, nous sommes absolument dépourvus de renseignements concernant non seulement sa construction, mais aussi les différents travaux de restauration dont elle a pu faire l'objet avant la Révolution.

Par contre, pour le XIX^e siècle, nous disposons d'un indice précieux dans le rapport rédigé par le commissaire du gouvernement, à l'occasion des Inventaires des biens de la Fabrique, le 26 février 1906. Délégué par la Direction des Domaines, il s'est cru en mesure, (au terme d'une inspection qui dura plus de trois heures !) d'égrener un chapelet de dates dont la première est peut-être fantaisiste, mais dont les quatre autres méritent que l'on s'y attarde. Il clôture en effet son procès-verbal de visite en affirmant que « *cette église a été construite en 1169, puis réparée en 1810, 1830, 1867, et 1870* ». Sans doute voulait-il légitimer la conclusion de son rapport : « *Toutes ces réparations ont été faites aux frais de la commune, qui en revendique l'entière propriété.* » ⁽¹⁾

Nous savions déjà que ce XIX^e siècle, surtout dans sa seconde moitié, fut une période de grands travaux et de modifications importantes pour l'église de Dommartin, (travaux qui furent confiés à

M. Fachot, architecte à Remiremont), et dont le point culminant se situe dans les années 1867-1870. Mais ces travaux étaient loin d'être terminés lorsque fut décidée la construction de la mairie-école, qui sera inaugurée en 1885. Et il convient d'ajouter à ce lourd programme immobilier un avenant fort coûteux pour les finances communales : la construction de l'orgue, inauguré en 1874.

Un Chœur tourné vers la lumière

L'ultime étape des travaux effectués à l'église devait être la pose des vitraux, qui en furent le couronnement. Ils sont au nombre de 15, dont 5 dans le chœur, 2 dans les chapelles latérales, et 8 dans la nef, mais il fut décidé, (sans doute pour des raisons d'économie), que ces derniers ne seraient que de simples verrières, agrémentées de motifs floraux ou végétaux répétitifs, fabriqués en série, comme des tapisseries géantes dont l'unique fonction est de laisser passer la lumière. Nous n'avons aucune raison de nous y attarder dans cette étude. Laissons plutôt notre regard, après avoir franchi le porche de l'église, se tourner vers les trois vitraux qui garnissent le fond de l'abside, derrière le maître-autel, et qui méritent plus qu'un simple détour.

Ces vitraux ne sont pas seulement ornementaux, mais ils sont aussi « figuratifs », et comme l'église est rigoureusement orientée d'Est en Ouest, le flamboiement de leurs riches couleurs inonde l'édifice entier à chaque soleil levant, offrant une magnifique toile de fond à toutes les cérémonies liturgiques. Mais cette toile de fond est aussi une galerie de portraits de famille, car elle représente ceux et celle ⁽²⁾ que notre Communauté, depuis des temps immémoriaux, considère comme étant ses Fondateurs ou Patrons. L'auréole dont chaque tête est cerclée nous rappelle, (en latin !), qu'il s'agit, de gauche à droite, de **Saint Adelphe, Sainte Claire, Saint Martin, Saint Laurent, Saint Amé et Saint Romaric**. Ces six personnages ont plusieurs points communs: ils sont tous juchés sur des podiums identiques, figés dans un garde-à-vous solennel, à la manière des portraits de famille de jadis, si bien que leur attitude un peu conventionnelle, renforcée par leurs habits d'apparat, fait penser à des portraits d'académiciens. Mais ne sont-ils pas, au sens littéral, des « immortels » ?

Nous ignorons totalement les conditions dans lesquelles ces vitraux ont été réalisés. Qui a choisi les thèmes? Qui a financé les opérations? Et enfin, à défaut de « mécénat » au sens moderne de ce mot, a-t-on pu recruter des donateurs? Autant de questions restées sans réponse jusqu'à ce que, par bonheur, nous ayons trouvé deux indices, fragiles mais précieux, très discrètement apposés à la base de deux verrières:

- ❖ Le premier indice n'est lisible que si on dispose d'un escabeau ou d'une paire de jumelles ! Il s'agit en effet d'un minuscule ex-voto à la base du vitrail Sud, côté cimetière. Peut-être s'agit-il d'un ajout, mais on peut lire très clairement :

**« Priez pour le repos de l'âme de Marie-Thérèse Mathieu,
présidente de la Congrégation,
morte le 30 septembre 1854 »**

- ❖ Quant au second indice, il apparaît timidement à la base des vitraux des deux chapelles :
- « Maréchal et Champigneulle, Metz ».**

Bien qu'elle ne comporte ni date ni fioriture, cette inscription tient lieu de signature, car elle est le nom d'une entreprise de maîtres-verriers réputés qui, chez nous mais aussi dans la France entière

et bien au-delà, ont dominé l'art et la fabrication du vitrail pendant plusieurs décennies, et que l'on considère comme les chefs de file de l'Ecole de Nancy, aux côtés d'Eugène Vallin, Majorelle, et Gruber.

Des Maîtres-verriers très prolifiques

On devrait plutôt les appeler « peintres sur verre », profession qui leur a permis, grâce à un contexte politique et économique favorable, de régner en maîtres sur une production dopée par la construction de nombreuses églises, jusque dans les moindres villages ⁽³⁾, Dans le seul département des Vosges, ils furent les réalisateurs de nombreux vitraux, par exemple dans les églises de Saint-Maurice, d'Epinal, de Plombières, de Saint-Nabord, du Val d'Ajol, de Saulxures-sur-Moselotte, de Mattaincourt, de Fontenoy-le-château, sans parler, chez nos voisins, de l'église d'Aillevillers, de celle de Bonsecours à Nancy, et de la Basilique de N-D. de Sion.

Nous savons que Maréchal avait fondé son atelier en juin 1838, qu'il a d'abord travaillé seul, et que sa collaboration avec l'industriel messin Champigneulle, (collaboration à laquelle il sera contraint à la suite d'un incendie), ne sera officialisée qu'en 1868. Nous pouvons donc affirmer que le tandem des deux artistes signataires de nos vitraux n'a pu les réaliser qu'après cette date, juste avant ou tout de suite après la Guerre de 1870, tandis que l'ex-voto de Marie-Thérèse Mathieu indique que les vitraux du chœur étaient réalisés depuis plus de 15 ans. Cet écart laisse d'ailleurs supposer que les travaux ont traîné en longueur, car nous avons découvert dans les archives communales, à la date du 10 janvier 1875, un legs de Louise Gérard « *pour l'achèvement des vitraux et l'ornementation des autels* », exemple suivi le 18 juillet de la même année par Marie-Claire Creusot, qui fera un don de 1000 francs à la Fabrique.

Des vitraux « photographiques »

Pendant toute cette période, la renommée de Maréchal n'avait fait que grandir, l'incitant à se lancer dans la grande série et le vitrail « prêt-à-porter ». Il n'hésitera pas à « cloner » les modèles les plus demandés, et à faire appel, comme dans la grande distribution, à des auxiliaires hélas plus ou moins habiles, travaillant d'après des cartons agrandis à partir d'autres plus petits. Tant pis si la grande série va tuer la création nouvelle et si les cartons seront peu renouvelés. Tant pis, dans les églises précitées, si on peut remarquer par exemple que les représentations de Saint Joseph, de Saint Nicolas et de N.D. de Lourdes ont engendré quantité de sosies ⁽⁴⁾ ... Et ne nous étonnons pas, au hasard de nos promenades, si nous découvrons que le vitrail du Rosaire, dans la Chapelle Nord de l'église de Dommartin, est strictement le même que celui de l'église de Saint-Nabord, ainsi que ceux de Plombières et du Val d'Ajol.

L'ascension de Maréchal va néanmoins se poursuivre, et c'est en 1862 qu'elle parviendra à son zénith, lorsqu'il décidera de s'associer à un chimiste de valeur, Tessié du Mottay. Ce tandem de l'artiste et du scientifique mit au point une nouvelle technique du vitrail, associant la récente découverte de la photographie, (par Niepce et Daguerre), aux techniques traditionnelles de la peinture sur verre que Maréchal connaissait « sur le bout des doigts ». Trois ans plus tard, en 1865, il était en mesure d'organiser une exposition qui eut un succès extraordinaire, et où il présenta au public toute une gamme de produits nouveaux, qui vont révolutionner l'art et la technique du vitrail, tant religieux que civil, et qui vont surtout lui permettre de diversifier sa production, les photographies vitrifiées permettant la production et la « polycopie » d'images photographiques sur toutes sortes de supports: cristal, verre, émail, porcelaine, faïence, etc ...

De là à appliquer cette technique aux vitraux d'église, il n'y avait qu'un petit pas à franchir, et voilà notre homme lancé dans le démarchage auprès des municipalités et des paroisses, proposant même, lorsque les prévisions budgétaires s'avéraient un peu «étroites», que le visage de tel ou tel saint soit celui d'un personnage localement influent, d'un industriel généreux, ou de telle jeune fille disparue prématurément et dont la famille explorée souhaitait pérenniser le souvenir.

Avis de recherche ...

Ce fut le cas à Dommartin, comme le prouvent les photos jointes dans notre dernière page, où les représentations de **Saint Amé** et de **Saint Romaric** ont bénéficié d'un traitement insolite : il nous a été facile, à l'aide d'une grande échelle, de soumettre à un test clinique indiscutable le « grain » de leurs visages. Et en « caressant » le vitrail avec douceur, nous avons eu la surprise de constater que son velouté confirmait **la différence radicale** qu'il y a entre les techniques de la peinture manuelle sur verre et celles de la photographie.

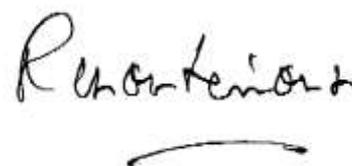
- ❖ Dans la peinture sur verre, (appliquée à leurs compagnons de gauche, **saint Adelphe** et **sainte Claire**), il est évident qu'on a voulu compenser le manque d'expression des visages, empruntée à des catalogues, par de lourdes coiffes et ornements épiscopaux ou monastiques, et même par des bijoux ! Par contre, s'agissant de Saint Amé et de Saint Romaric, on remarquera qu'ils ont « posé » et qu'ils sont restés nu-tête, comme nous le faisons aujourd'hui pour nos photos d'identité.
- ❖ Encore plus étonnant, Saint Romaric a été radicalement « laïcisé », et son accoutrement de chasseur, tout comme la lance qu'il tient à la main droite, complétée par le poignard qu'il porte à la ceinture, (pour achever et découper le gibier ?), ne comportent **aucune référence religieuse**. Comment reconnaître dans ce singulier personnage, au visage candide et au regard angélique, celui qui fut, aux côtés de saint Amé, le fondateur du monastère du Saint-Mont_ (et de la ville de Remiremont), à laquelle il a donné son nom ?...

A notre connaissance, l'énigme de l'identité des personnages qui se cachent derrière ces deux visages, et qui ont appartenu sans aucun doute à des personnages locaux, n'a jamais été résolue. Depuis plus de 150 ans, elle fait partie **des nombreux mystères** que recèle l'église de Dommartin.

Mais peut-être qu'un jour viendra, grâce aux papiers de famille ou aux anciennes photos qui jaunissent au fond des tiroirs, grâce aussi aux recherches effectuées avec compétence et obstination par les membres de la **Société d'histoire de Remiremont**, nous pourrons résoudre ce point d'interrogation ?

Et si nous pouvons, de cette manière ludique, apporter une pierre nouvelle à notre riche patrimoine local, nul doute que les auréoles dorées qui entourent les visages de saint Amé, de saint Romaric et de leurs compagnons célestes brilleront désormais d'un plus bel éclat.

Remiremont





✚ **Saint ADELPHÉ** ✚
3^e Abbé du Saint-Mont
(vers 600-670)



✚ **Sainte CLAIRE** ✚
3^eme Abbesse du Saint-Mont
(1^{ère} moitié du VII^e siècle)



✚ **Saint MARTIN** ✚
Evêque de Tours
(vers 316-397)



✚ **Saint LAURENT** ✚
Diacre et Martyr
(vers 210-258)



✚ **Saint AME** ✚
Premier Abbé du Saint-Mont
(vers 570-630)



✚ **Saint ROMARIC** ✚
2^eme Abbé du Saint-Mont
(vers 580 - 8 dec.653)

NOTES et REFERENCES

(1) *Ce n'est que 4 ans plus tard, (Journal Officiel du 9 février 1910), que le Préfet prit la décision d'octroyer la propriété de l'église à la Commune de Dommartin.*

(2) *Une seule femme (Sainte Claire), parmi cinq hommes ! Espérons qu'au Paradis la représentation féminine atteint un meilleur pourcentage ...*

(3) *Mgr Caverot, évêque du diocèse de Saint-Dié de 1849 à 1876, pourra se flatter, en quittant sa charge pour devenir cardinal et archevêque de Lyon, d'avoir consacré ou béni 25 églises nouvelles, (dont celle de Vecoux), pendant la durée de son ministère vosgien..*

(4) *Sainte Jeanne d'Arc, Patronne de la France, n'est pratiquement jamais représentée dans les vitraux avant le 20^e siècle. L'Eglise a longuement hésité avant de la proclamer sainte, mais l'Etat n'a pas attendu aussi longtemps pour se l'approprier. Elle n'a été canonisée qu'en 1920, presque 5 siècles après sa mort tragique sur le bûcher de Rouen.*

Les pétitions adressées au Directoire du département des Vosges

Les archives départementales des Vosges conservent dans la série L (révolution) les pétitions adressées au directoire du département par les particuliers, les municipalités etc. On y trouve de tout : de la pétition d'un particulier demandant à toucher la prime accordée pour avoir abattu un loup à celle concernant un dégrèvement d'impôts, celle d'une municipalité sollicitant l'autorisation de plaider etc. Réunies dans un grand nombre de liasses (L 419 à L 461), le dépouillement en est particulièrement fastidieux et les pièces qui touchent notre secteur sont dispersées dans cette masse. Quelques-unes ont retenu notre attention et nous vous les proposons. Trois d'entre elles nous laissent deviner ce qu'était la prison de Remiremont pendant la révolution.

L 449. 1° Messidor AN 5

« Demande du concierge de la maison d'arrêt de l'arrondissement pour être autorisé à établir ses états en nouvelle forme à l'administration municipale de Remiremont.

Expose Antoine BEXON concierge de la maison d'arrêt de l'arrondissement de Remiremont, qu'il fournit la paille aux détenus. Que l'on en accorde à chacun qu'une livre par jour, qui ne lui est payée qu'à deux liards. Cependant il est impossible que cela puisse fournir aux besoins d'un détenu : par un exemple bien frappant, il va en convaincre l'administration. Qu'il arrive un détenu en prison pour quatre jours, c'est quatre livres de paille qu'il devra avoir, il n'en sera pas payé davantage au concierge. Peut-il coucher sur ces quatre livres de paille. Cela est impossible, il lui faut au moins un fagot de quinze livres. Cela est encore bien modique, après avoir couché quatre jours dessus, ce fagot est absolument haché, plein de vermine et n'est plus propre qu'à brûler, cependant ces quinze livres de paille devrait lui rapporter 7 sols 6 deniers, tandis qu'il n'est payé qu'à raison de quatre livres de paille ce qui ne lui rapporte que 2 sols. Il est de toute impossibilité que les choses puissent rester ainsi. Un prisonnier ne peut rester avec une livre de paille par jour, le concierge étant obligé d'en fournir plus doit en être payé, autrement il sera obligé d'abandonner ces approvisionnements ou fourniture etc. »

« Vu la présente pétition, l'administration municipale du canton de Remiremont, le commissaire du domaine exécutif ouï, estime qu'il y a lieu d'autoriser le pétitionnaire à dresser ses états de la quantité de paille qu'il aura fourni, ce qui sera constaté par le commissaire aux prisons d'après la surveillance la plus exacte etc.

Vu la présente pétition, l'administration centrale sur le rapport, ouï le commissaire du directoire exécutif, convertit en arrêté l'avis de l'administration municipale de Remiremont, en observant au pétitionnaire de présenter des états séparés de la paille qu'il fournira aux détenus civils, de celle qu'il fournira aux détenus militaires etc. »

L 457. Extrait des registres des délibérations de l'administration municipale du canton de Remiremont. Séance publique du 9 ventôse an 7.

« Présent le citoyen Joseph SERRIER président, Jean Joseph MATHIEU agent municipal de la commune de Remiremont, François LAROCHE agent municipal de celle de St Étienne, Nicolas Joseph

BRIDOT agent municipal de celle de Dommartin, Joseph COURROYE agent municipal de celle de Rupt, Jean Robert COURTOIS commissaire du directoire exécutif et Jean Baptiste BARBILLAT, secrétaire.

La citoyenne épouse de Jean JOLICARD se présente à la séance et dépose sur le bureau trois morceaux de pain de trois qualités différentes et expose que le dit son mari, son fils et son agent condamnés par jugement du tribunal correctionnel de cet arrondissement à la peine de détention pour faits de filouterie, subissent cette peine dans la maison d'arrêt de la commune de Remiremont. Que durant l'instruction de leur procédure, ils ont été constamment rançonnés par le concierge de cette maison, qui exigeait d'eux, ou les traitant le plus sévèrement possible, des sommes considérables pour leur fournir des lits et leur laisser la faculté d'habiter ses appartements après plusieurs paiements à lui fait en différentes reprises. Ils se sont trouvés ses débiteurs d'une somme d'environ soixante francs ; voyant sa dureté augmenter, attendu que ce paiement ne lui était point fait, il se sont empressés de trouver le moyen de lui faire. Ce concierge se voyant payé et se doutant que ces trois individus n'auraient plus aucune ressource pour le payer à la suite se permit immédiatement après ce paiement de les mettre dans un des cachots du haut au delà de la grille, leur a fourni fort strictement les rations de pain avec de l'eau. L'eau leur manquant un jour, ils lui en ont demandé, il a eu la dureté de leur refuser. Aujourd'hui l'exposante allant voir son mari, a vu faire la distribution des rations de pain, s'est emparée de celles fournies à ces trois individus, vu qu'elles sont composées de trois morceaux de différentes grosseurs et de différentes qualités, et que ce pain est absolument détaché et paraît avoir déjà été servi sur la table, de tout quoi l'exposante fait la présente plainte.

L'agent municipal de la commune de Remiremont a déclaré ensuite que lors des visites qu'il fait dans les prisons il a soin d'interroger les détenus, sur la manière avec laquelle ils sont traités par le concierge, qu'il s'est aperçu que la crainte d'être plus mal traité les empêchaient de se plaindre, qu'il a été instruit ensuite par plusieurs, lors qu'ils ont été élargis, que ce concierge les traitait en les rançonnant avec autant de cruauté que d'inhumanité, que sur le reproche qu'il lui en a fait avec recommandation de se comporter avec moins de rigueur en mettant sa responsabilité à couvert, ce concierge lui a fait des réponses marquées au coin de l'insubordination. Il observe en outre qu'il est convaincu, que ce même concierge ne convient à sa charge, attendu qu'il ne sait point allier l'humanité à la sévérité et qu'il se comporte avec trop de dureté dans ses fonctions.

L'administration, vu la plainte de la femme JOLICARD et les déclarations de l'agent de la commune de Remiremont, ouï le commissaire du directoire exécutif, considérant que depuis longtemps elle est frappée des plaintes faites contre le concierge de la maison d'arrêt de Remiremont, qu'après en avoir vérifié plusieurs, elle a mandé différentes fois ce concierge à sa séance, pour lui en faire et l'entendre et le rappeler à son devoir, que sur les observations qui lui ont été faites, qu'on serait obligé de le destituer s'il se refusait à user de traitements moins durs envers les détenus, il a répondu et a persisté à répondre que l'on ferait ce que l'on voudrait.

Considérant aussi que si l'on voulait faire ici l'énumération de tous les procédés inhumains dont il fait usage envers les détenus, de la manière avec laquelle il rançonne ceux qui ont de l'argent et de la dureté qu'il emploie envers ceux qui n'en ont pas, on donnerait le tableau le plus affligeant pour l'humanité.

Considérant encore que la plainte de la femme JOLICARD et les déclarations de l'agent de la commune de Remiremont suffisent pour faire prononcer la prompte et la juste destitution de ce concierge. En conséquence ayant mandé ce concierge pour être entendu, il a fait réponse ne vouloir se rendre à la séance. Vérification faite du poids du pain délivré pour trois rations et déposé sur le bu-

reau par la femme JOLICARD, il a été reconnu que ce pain était de trois qualités différentes, morielé (?), desséché au point donc de ne pouvoir être présenté à des hommes. Ce pourquoi, sur le champ il a été fourni au compte de l'administration quatre livres et demi d'un pain de bonne qualité et sur la réclamation de la dite femme JOLICARD, qui a dit que son mari, son fils et son agent manquaient de paille, il en a été de même fourni deux fardeaux et le tout a été porté à ce détenu par un sergent de police.

Considérant enfin que des administrateurs ne peuvent sans se rendre coupable aux yeux de l'humanité, permettre que des détenus restent plus longtemps sous la garde d'un concierge infidèle, dur et despote, tel que celui de la maison d'arrêt de Remiremont, et que des fonctionnaires, qui ont la surveillance sur lui ne peuvent sans être criminels s'endormir paisiblement dans la certitude où ils sont, que les détenus qui n'ont d'autres recours qu'à eux, sont traités avec une rigueur outrée ce qui est défendue par toutes les lois, a délibéré qu'elle destitue Antoine BEXON concierge de la maison d'arrêt de la commune de Remiremont et propose de le remplacer par le citoyen Sylvain BOITARD, gendarme de la brigade du dit Remiremont, lequel est reconnu par son caractère ferme et humain propre à remplir cette place, etc. »

« Vu la délibération ci-contre, [...] l'administration centrale du département des Vosges, déterminée par les motifs déduits, déclare révoquer les pouvoirs par elle précédemment données à Antoine BEXON, [...] arrête en conséquence qu'il sera tenu de cesser ses fonctions sur le champ et de remettre les registres de geôle et autres objets dont il est propriétaire [...] au citoyen Sylvain BOITARD gendarme de la brigade de Remiremont etc. Épinal le 13 ventôse An 7 »

L 459. Remiremont le 3 thermidor an 7 de la république Française

« L'administration municipale du canton de Remiremont à celle centrale du Département. Nous vous prévenons citoyens que le nommé Nicolas MARCHAL, cordonnier de Remiremont, détenu dans la maison d'arrêt du dit lieu, ne cesse de nous tourmenter et de chercher les moyens de s'évader. Ce particulier, pour fait de vol, a été condamné par jugement du tribunal du ci-devant district à quatre années de détention. Il a commencé l'expiation de cette peine et il est resté détenu environ un an, puis il est sorti, sans que nous sachions par ordre de quelle autorité. Jouissant de sa liberté dans cette commune où il continuait à exercer sa profession de cordonnier, il a été arrêté derechef pour fait de vol au commencement de cette année, sa procédure a été arrondie. Il a passé au juré de jugement qui a déclaré qu'il n'y avait pas lieu, mais le tribunal criminel instruit que de quatre années de détention à laquelle il était condamné par jugement du tribunal de ce ci-devant district, il était resté seulement un an dans la maison d'arrêt de Remiremont, l'a renvoyé pour expier les trois années de peine de détention qui lui restaient à faire. Depuis qu'il est rentré dans cette maison d'arrêt, il ne cesse de nous importuner par ses feintes, tantôt il est malade, tantôt il fait le fou, il ne sait quels moyens employer pour obtenir l'affranchissement de sa peine, nous l'avons placé dans une chambre civile pour lui donner la facilité de travailler de son métier, loin de l'occuper, il ne songe qu'à s'évader, il sort la nuit, au moyen d'une machine qu'il a inventé pour plier les barreaux des fenêtres. Instruits de ces procédés, nous l'avons fait resserrer et comme il est dangereux pour l'évasion et qu'il peut entraîner les autres détenus et les faire tous s'évader, nous vous annonçons qu'il est très instant de le faire transférer dans une autre prison. D'ailleurs sa femme qui est très fréquemment avec lui peut le favoriser et lui procurer des outils pour sortir et pour faire sortir.

La maison d'arrêt de Remiremont n'étant point destinée à recevoir des condamnés à quatre années de détention, nous vous invitons à le faire transférer dans le plus bref délai, dans une des maisons que vous avez désigné par votre arrêté dont nous ne nous rappelons plus la date. Salut et fraternité. Jean MATHIEU agent municipal, Jean SERRIER président, Jean Robert COURTOIS. »

« Vu la pétition, l'administration centrale du département des Vosges considérant que Nicolas MARCHAL détenu dans la maison d'arrêt de Remiremont a fait plusieurs tentatives pour s'évader, qu'il est dangereux, que plusieurs individus de cette commune, où il résidait avant sa détention, ne lui en fournissent les moyens, arrête ... que Nicolas MARCHAL sera provisoirement transféré de la maison d'arrêt de Remiremont en celle d'Épinal ... Épinal le 4 thermidor An 7 ».

Gérard Dupré

Notes de lecture

<p align="center">Le 5 JUIN 1743 à midi UNE FOUDRE DESTRUCTRICE S'ABAT SUR LE PRIEURÉ DU SAINT MONT</p>

Lors d'un passage cet été au service des Archives de Remiremont ouvert au public, j'ai pu découvrir un petit volume intitulé « **l'Histoire abrégée du Saint Mont du Chanoine RENAUD** », édité en 1867 par E. VACA, qui publie sous ce titre un manuscrit écrit par le Chanoine RENAUD, « Chanoine de l'insigne chapitre de Remiremont » Témoignage de l'occupation intense de la montagne sacrée par des saints religieux depuis les débuts jusqu'à son abandon en 1791, il nous livre quelques renseignements parfois très précis sur certains moments importants du monastère.



Bien sûr il nécessiterait une approche plus critique pour examiner les sources, relever quelques erreurs, rectifier quelques fantaisies ou approximations, mais on peut se laisser porter par la poésie de certaines descriptions ou situations parfois fort pittoresques.

Nous relevons en particulier la relation d'un événement spectaculaire, un fait divers météorologique particulier, décrit au long des pages 46 à 51 avec force détails hauts en couleurs, terriblement réalistes et dignes d'un scénario de film d'épouvante, tant certaines descriptions semblent relever du supranaturel, comme si le Diable en personne s'était attaqué à cet humble prieuré avec toute sa fougue, sa rage destructrice, dans un combat d'apocalypse !!

Page 46 l'auteur nous prévient : si le sommet, bien aménagé après la destruction des rochers qui l'encombraient, est devenu une belle terrasse avec de beaux bâtiments bien agencés qui offrent

« une vue charmante sur les montagnes des Vosges », il est aussi « très exposé aux grands vents qui font bien des dégâts, car les orages y sont fréquents, le tonnerre y tombe fréquemment »¹.

S'ensuit le récit d'un événement précis et réel, attesté par des témoins de marque et dignes de foi, (par exemple Dom Gesnel, alors prieur du monastère), prouvant la véracité de cette terrible catastrophe... Écoutons le descriptif de ces faits : «*En 1743, le 5 juin, le tonnerre tomba sur l'église à midi, sortant d'une nuée très épaisse, se divisa de telle sorte qu'en un instant il parcourut tout le monastère* »². Il brisa les flèches des bâtiments, des déchiqueta et les fondit : « *il brisa la charpente en plusieurs endroits, tira en haut la corde de la grosse cloche qu'il mit en rouleau sur la voûte de l'église, il tomba à côté de l'église et creusa un sillon sur la surface de la terre* ».

A la page 47 on nous indique que la foudre continua ensuite son ouvrage destructeur dans l'église, ravageant tout sur son passage et frappant à certains endroits. La base d'un pilier est creusée et celui-ci « *n'a pas été bouché afin de conserver à la postérité la mémoire d'un prodige si singulier* ». En effet, tout fut saccagé : panneaux de boiserie, embrasures de portes, madriers de chênes, crépis de la voute, vitres, glaces, tableau, parquet des stalles, chandeliers.... « *L'effet le plus surprenant de ce coup de tonnerre fut qu'il entrouvrit le tabernacle d'environ un demi pouce, quoique fermé par une serrure* ». Puis, « *le tonnerre en sortant de l'église entra dans la sacristie, brisa la fenêtre, fondit le contour de deux burettes en étain, fondit et arracha le plomb de la vitre de la sacristie* » (p48).

Laissons notre « Chanoine-reporter » continuer le récit du cheminement de l'orage (ou plutôt de la foudre) (à faire dresser les cheveux sur la tête !), cf. note³ : « *Il détacha le corps d'un christ d'après sa croix, les deux bras y étant restés, et puis sorti par l'ange duquel il dégagea la 3ème, la 4ème, la 5ème et la 7ème pierre, il fondit le bout inférieur du corps-pendant qui conduit l'eau des toits dans la citerne. De là il entra dans l'archive, s'étant fait place derrière les stalles en perçant le roc sur lequel est assise la muraille, de là il sortit par la fenêtre, rentra dans le monastère par deux ouvertures qu'il se fit à droite et à gauche d'un œil de bœuf qui donne sur le bas du petit escalier dont le plafond fut ébranlé, rentra dans la petite chambre qui est contigüe au poêle du chauffoir par une issue qu'il se fit au rez-de-chaussée au pavé, et enleva environ un pied du plancher de cette chambre pour en sortir ensuite par la fenêtre, parcourut l'allée qui donne devant le chauffoir à l'orient, se fit jour dans la muraille, entra dans la basse cour où il étouffa deux poules leur ayant mis la tête l'une sur l'autre. Après, il entra dans la cuisine, renversa tous les domestiques, les jeta les uns sur les autres, ceux-ci gémissants, ceux là sans voix et immobiles ; quelques uns furent brûlés au dos, aux reins, d'autres aux bras, aux jambes, il y en eut qui se sentirent comme accablés sous une espèce de fardeau, quelques-uns en furent quittes pour avoir le poil des bras, des jambes, brûlé, rasé ; un fut plus maltraité, resta perclus aux jambes et y ressentit plusieurs jours des douleurs.* »

¹ On se souvient que Jonas, biographe de St Colomban, avait décrit déjà un terrible incendie causé par la foudre, qui avait détruit le toit de l'église du monastère.

² S'ensuit un descriptif des pièces et du mobilier, nous donnant ainsi de précieuses informations sur les lieux et l'aménagement du prieuré à cette époque.

³ Il est ici recopié, entre les guillemets et en italique, l'intégralité de la page 49 de ce volume consulté aux Archives de Remiremont, et rien n'a été rajouté ou expurgé, modifié ou falsifié, texte brut et sans interprétation du lecteur.

On peut penser qu'en effet les personnes présentes à ce moment sur ces lieux eurent une frousse terrible qui du les traumatiser profondément ! A la page 50, il est ensuite décrit d'autres dommages physiques (brûlures, coups sur la tête, traumatismes neuromusculaires...) que la foudre causa sur les divers occupants du monastère.

Quand il se retira enfin, le tonnerre laissa derrière lui « *une épaisse fumée qui sentait le soufre, le salpêtre ; tout le dortoir du côté de l'orient en fut rempli* » (p 51)⁴. Et Dom Gesnel, « témoin oculaire » a pu écrire à son tour que « *de mémoire d'homme on ne vit plus terrible orage* » (p 51).

Ensuite l'auteur reprend l'objet de son récit initial, l'histoire générale du monastère, comme s'il se réveillait de cette torpeur, et après cette longue description de l'orage du 5 juin 1743, en une page et demie en arrive à la fin de celui-ci, à l'abandon définitif du monastère en 1791.

Ainsi va l'histoire du Saint Mont, peuplé de récits merveilleux et de réalités tragiques, de faits mystiques et de troublantes épopées historiques... Cette 'sacrée montagne' a bien de quoi nous surprendre, finalement !!!

Bernard Dieudonné

Léon DANIS (Charles Marie François Léon)

Léon Danis naît à Remiremont le 30 juin 1840,

- fils de Jules Jean Baptiste DANIS, architecte et de Marie Louise TOCQUAINE,
- neveu de François Victor DANIS, avocat, avoué, juge de paix du canton, maire de Remiremont avec deux mandats de 1853 à 1855 et de 1857 à 1864.
- neveu également de Jean Baptiste Adelphe TOCQUAINE, pharmacien à Remiremont,
- frère de Charles François Jules DANIS, avocat, sous-préfet de Belfort,
- oncle de Robert DANIS, architecte en chef des monuments historiques.

Il se marie le 1^{er} août 1866 à Françoise Thérèse Pauline MASSON.

- Fille de Joseph MASSON et de Marie Adélaïde GRANDCLAUDE, elle naît à Remiremont le 3 avril 1844.
- Joseph MASSON naît à Remiremont en 1800. Docteur en médecine de la faculté de Paris, ex-chirurgien, aide-major de l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, ex-médecin adjoint breveté des hôpitaux militaires de Lyon et médecin cantonal, il est aussi membre du Conseil d'arrondissement, membre du Conseil municipal, maire de Remiremont, chevalier

⁴ Cet inventaire des dommages pour cause naturelle, en décrivant l'itinéraire de la foudre en ces lieux, semble avoir été établi sur des faits objectifs, matériellement vérifiables, et l'auteur du récit ne fait aucunement mention d'une justification surnaturelle (genre de « punition divine ») en dépit de sa manifestation spectaculaire et époustouflante... Nous ne sommes plus à l'époque des récits hagiographiques qui devaient l'intervention de Dieu en chaque événement).

de la Légion d'Honneur le 6 août 1868 et médecin des prisons. Il décède à Remiremont le 28 février 1873, âgé de 72 ans.

Au moment de son mariage à Remiremont en 1833, il avait terminé ses études et était encore domicilié à Lyon. Son épouse, Marie Adélaïde Grandclaude, est fille de Pierre Antoine Grandclaude, médecin à Remiremont.

L'école du service de santé des armées de Lyon-Bron a été créée suite à la défaite de 1870. Elle est en fait la suite de l'École impériale du service de santé militaire de Strasbourg, fondée par Napoléon III en 1856. Léon Danis a probablement eu comme professeur à Strasbourg son futur beau-père, Joseph Masson.

Descendance : Léon Danis aura deux enfants.

- Paul Jules Marie Léon, né à Remiremont le 12 août 1868, décède à Château-Thierry le 14 octobre 1872, âgé de 4 ans et deux mois.
- Marcelle, née à Château-Thierry le 10 décembre 1878, se mariera à Paris (publication les 4 et 21 avril 1897) avec HUNTINGTON Henry St Georges, fils d'Henry et de Frances TUCKER, né le 23 mai 1872 à Chicago (USA) et naturalisé français le 26 janvier 1926.

Léon Danis deviendra docteur en médecine et pharmacien de 1^{ère} classe.

Il fait ses études de médecine à l'Université de Strasbourg où il soutient sa thèse en 1866. Il se marie en août 1866, puis s'installe à Remiremont.

Il publie différents articles dans une revue médicale (1866 et 1867) et une brochure, à titre individuel, imprimée à Paris en 1869.

Après la naissance de son fils à Remiremont en 1868, il part à Montpellier à la faculté de pharmacie où il soutient sa thèse en août 1871. Il s'installe ensuite comme pharmacien à Château-Thierry.

En 1872, c'est le décès de son fils âgé de 4 ans puis, en 1878, la naissance de sa fille.

Il continue de publier des articles pour des revues professionnelles, et des livres plus importants : « *Autour du berceau* » ouvrage à caractère éducatif sur l'hygiène, illustré par Paul Hadol, un de ses cousins du côté de sa mère (Tocquaine – Riese).

Il est membre correspondant de la Société historique et archéologique de Château-Thierry en août 1892.

Il publie par la suite de nombreux livres, principalement des pièces de théâtre, en grande majorité sorties des presses de l'Imprimerie Moderne de Château-Thierry, M. Bouchardeau directeur.

A Paris, il habite, 68 rue de Rennes en 1897, puis en 1903, 164 rue de Vaugirard.

L'œuvre la plus intéressante pour notre région, qui nous a été communiquée par Roland Conilleau, conservateur honoraire de musée Louis Français de Plombières, est la pièce en 3 actes intitulée *Dorothée et Napoléon III*, écrite en 1903 mais dont l'action se déroule en 1857.

Cette année-là, l'Empereur est effectivement venu en cure à Plombières-les-Bains fin juin et l'Impératrice l'y a rejoint par le train jusqu'à Epinal, le 9 juillet. Au cours de leur séjour, leurs Majestés sont allées à la Feuillée Dorothée. Eugénie quitte Plombières le 13 juillet. C'est le 22

juillet de cette même année que fut posée la première pierre du nouvel établissement thermal et du grand hôtel adjacent. L'Empereur quitte la station une semaine plus tard.

Dorothee a bel et bien existé. Danis a intégré ce personnage dans sa pièce. Il s'agit de Dorothee Vançon (Le Val d'Ajol, section de la Montagne, 23 septembre 1805 - 25 septembre 1878). Elle est restée célibataire. « *Son père Jean-Baptiste Vanson, journalier et sabotier, avait défriché un terrain sur le plateau des Charrières dominant la vallée de la Combeauté. Il y avait planté des arbres, aménagé une terrasse et construit une chaumière. Puis il s'avisa de faire connaître aux nombreux curistes de Plombières la vue magnifique du Val d'Ajol dont on jouissait depuis sa propriété. Très vite, celle-ci devint un lieu de promenade très en vogue. On y venait en chars à bœufs couverts de feuillages (d'où le nom de "feuillées" donné à ces parties de campagnes). Mais à l'attrait du paysage s'ajoutait le charme naïf de Dorothee, l'une des onze enfants de Jean-Baptiste. Dorothee Vançon chantait et s'accompagnait de l'épinette, l'instrument populaire local, dont elle jouait à merveille. Elle composait aussi des vers sans prétention qui amusaient beaucoup le public. Sa prestation terminée, l'on servait le lait, le pain de seigle, le kirch et le fromage blanc. Tout ce que Plombières compta de curistes célèbres de 1820 à 1870 défila devant Dorothee, depuis la duchesse d'Angoulême en 1828 jusqu'à Napoléon III en 1856. Peu exigeante pour elle-même, généreuse pour autrui, elle mourut pauvre et oubliée. Mais la ferme devint hôtel, aujourd'hui Institut Médico-Pédagogique, et porte toujours le nom de Feuillée Dorothee.* » (Pierre Heili in *Les Vosgiens célèbres*, dictionnaire biographique illustré).

La pièce de théâtre, de 103 pages, imagine un projet d'assassinat contre Napoléon III, lors d'une de ses visites chez Dorothee. « *Jean Morley, ouvrier orfèvre en acier poli, est fiancé à Dorothee-Marie, nièce de Dorothee, joueuse d'épinette. Son père est mort en déportation pour s'être opposé au coup d'état de 1851. Républicain, lui-aussi, il est trouvé en possession d'un revolver et d'un poignard, à la Feuillée Dorothee, le jour où Napoléon III doit venir y passer l'après-midi.* ».

Parmi les personnages on trouve un certain Capra, architecte à Remiremont, faisant office de metteur en scène d'une petite réception, âgé de 30 ans en 1857, qui pourrait évoquer Jules Jean Baptiste DANIS le père de l'auteur.

Léon Danis décèdera en 1909. Françoise Thérèse Pauline MASSON, son épouse, décèdera après son mari.

Philippe ALTHOFFER

Bibliographie

- *Etude sur les revaccinations*. Strasbourg, 24 mars 1866 In-4°.
- *Remarques sur la seringue de Pravaz* Remiremont le 21 octobre 1866 in *Thérapeutique médicale*.
- *Eruption cutanée produite par le tartre stibié pris à l'intérieur*, in *Bulletin Général de Thérapeutique médicale et chirurgicale* 1867, p. 35.
- *D'un signe certain et immédiat de la mort réelle*, Paris : A. Delahaye, 1869 In-8°, 7 p.
- *Programme des produits chimiques et pharmaceutiques*, thèse en pharmacie soutenue les 16 et 17 août 1871 à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Montpellier.
- *Autour d'un berceau* (hygiène), Dessins de Paul Joseph Hadol, Paris : E. Dentu, 1874, In-12, 215 p.
- *Articles dans le Bulletin général de Thérapeutique médicale et chirurgicale*, 1875.

- *La Métempsychose physiologico-chimique* 1883.
- *La Douleur de vivre*, pièce en 3 actes, Château-Thierry : Impr. moderne, 1903 In-8°, 121 p.
- *Fidèles*, pièce en 2 actes, Château-Thierry : Impr. moderne, 1903 In-8°, 55 p.
- *Sur le Chemin de halage*, monologue en trois grognements, Château-Thierry : Impr. moderne, 1903 In-8°, 12 p.
- *Dorothée et Napoléon III*, pièce en trois actes, Château-Thierry : Impr. moderne, 1903 In-8°, 103 p.
- *Harengs à frire*, pièce en 1 acte, Château-Thierry : impr. de H. Bouchardeau, 1903 In-8°, 33 p.
- *Simon Cordonnier*, pièce en 3 actes, Château-Thierry : Impr. moderne, 1904 110 p. ; In-8°.
- *Les Microbes de la vieillesse*, pièce en 1 acte, Château-Thierry : Impr. moderne, 1905, In-8°, 48 p.
- *La Plainte au commissaire*, comédie en 1 acte, Château-Thierry : Impr. moderne, 1905 In-8°, 20 p.
- *Le Tour de misère*, drame en 3 actes, Château-Thierry : Impr. moderne, 1905 In-8°, 82 p.
- *Gueule de pipe*, pièce en 3 actes, par Léon Danis, d'après la nouvelle d'Adolphe, Château-Thierry : Impr. moderne, 1906 In-8°, 76 p.
- *Le Serment*, pièce en 8 actes, Château-Thierry : Impr. moderne, 1906 In-8°, 60 p.
- *La Maîtresse de Pieter Haltsz*, drame en 2 actes et 3 tableaux, par Léon Danis (le 1er acte d'après la nouvelle "Peter Holtz, peintre", d'Adolphe Bloch, Château-Thierry, Impr. moderne, 1907. In-8, 56 p.
- *L'autre Conscience*, drame en 2 actes, Château-Thierry, Impr. moderne, 1907. In-8°, 47 p.
- *Les Ailes*, pièce en 3 actes, Château-Thierry : Impr. moderne, 1907 In-8°, 103 p.
- *Le Déchet*, pièce en 4 actes, Château-Thierry, Impr. moderne, 1908. In-8°, 103 p.
- *L'Ecrasé*, comédie en 1 acte, Château-Thierry, Impr. moderne, 1908. In-8°, 18 p.
- *Le Coup de sabre*, pièce en 2 actes, en vers, Château-Thierry, Impr. moderne, 1909. In-8°, 68 p.

Thérèse Vincent nous a quittés

Originnaire de Bussang, ancien professeur d'histoire et de géographie au collège de filles du Tertre à Remiremont, Thérèse Vincent vient de nous quitter à l'aube de ses 93 ans. Jusqu'à ce qu'elle entre en maison de retraite à Gérardmer il y a deux ans, Thérèse était une participante discrète mais fidèle aux diverses activités organisées par notre association, conférences, sorties, excursions et pique-niques du Saint-Mont.



Prochains rendez-vous de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

*Nos réunions sont libres et gratuites.
N'hésitez pas à y inviter vos amis ; songez aussi à les faire adhérer.*

*Permanences du lundi matin : de 9h00 à 11h00
au local de la Société, 31, rue des Prêtres à Remiremont.*

Samedi 13 et dimanche 14 avril : Journées d'Histoire régionale à Pont-à-Mousson, à l'Abbaye des Prémontrés.

Samedi 27 avril à 15 heures, **Assemblée générale** suivie du verre de l'amitié, au centre culturel de Remiremont.

Samedi 25 mai : Assemblée générale de la Fédération des Sociétés savantes des Vosges, à Châtillon sur Saône.

Dimanche 25 août : Bourse aux livres d'histoire militaire, au fort du Parmont.

Dimanche 1^{er} septembre : Salon du Livre Vosges Lorraine de la Fédération des Sociétés Savantes des Vosges, à Charmes.

Samedi 12 et dimanche 13 octobre : Bourse aux Livres anciens et d'occasion au Volontaire.

Vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 octobre : Journées d'Etudes Vosgiennes à La Bresse.

*Cette livraison de notre bulletin de livraison, **Romarici Mons**, a été composée et mise en page par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes, communications ou informations pour un prochain numéro :*

4 rue des Prêtres – 88200 Remiremont

Courriel : claudel.mi@orange.fr

Reproduction : B.T.C.R., rue des Poncés – 88200 Saint-Etienne-lès-Remiremont